



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de professionnalisation

Question écrite n° 97424

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution drastique des contrats en alternance. En 2005, 92 483 contrats de professionnalisation ont été signés contre 161 452 un an auparavant. Contrairement aux annonces, les objectifs sont loin d'être atteints. En effet, 180 000 voire 200 000 contrats étaient prévus. Le contrat en alternance représente un véritable parcours du combattant pour les jeunes à quoi s'ajoutent de trouver le bon interlocuteur et le bon employeur. Pourtant l'alternance permet aux jeunes issus d'une famille modeste de poursuivre leur parcours et espérer une ascension sociale. Les professionnels dénoncent une dégradation du système d'alternance alors que les moyens financiers existent et le potentiel des entreprises également. L'alternance est un des axes décisifs pour rendre les entreprises plus compétitives, développer les secteurs d'avenir et redonner aux jeunes la maîtrise des évolutions sociales et économiques. Afin que le contrat de professionnalisation retrouve son efficacité et compte tenu de sa fonction sociale et culturelle, les acteurs demandent que la durée soit portée à vingt-quatre mois dont un quart au mois en temps de travail, que soit prévu un financement de réserve destiné au contrat non financé par la branche du fait de la politique restrictive actuelle, que soit maintenu le taux officiel, celui qui existe depuis plus de dix ans, de prise en charge des OPCA, et que soit établi un système de prime à l'embauche et/ou à la fonction tutorale pour tout contrat supérieur à un an. Il lui demande de lui préciser quelles sont ses intentions quant à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97424

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6364